



Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 18 juin 2025, à 18h00, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Marc Chevalier, maire de la Municipalité de Boileau, Gaston Donovan, maire de la Municipalité de Bowman, Maxime Proulx-Cadioux, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Richard Jean, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Marcel Beaubien, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, Danny Monette, représentant de la Municipalité de Papineauville, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, Mélanie Boyer, mairesse de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLETS 2 ET 3 (FRR2-3) – ARTICLE 6.1.2 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025 - ADOPTION

2025-06-153

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-XXX, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR), volets 2 et 3 conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'article 6 de ladite entente concernant les engagements financiers du MAMH et, plus particulièrement, les modalités liées au versement de la somme accordée;

ATTENDU que selon l'article 6.1.2 de cette entente, la MRC de Papineau doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année financière 2025 et les transmettre au MAMH, lesquelles visent à favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU les priorités d'intervention recommandées par le Service de développement du territoire pour l'année financière 2025, lesquelles sont indiquées à l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Roland Montpetit
appuyé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement



Municipalité régionale de comté de Papineau
Extrait du livre des délibérations
Séance régulière du Conseil des maires
Tenue le 18 juin 2025

QUE :

Le Conseil des maires adopte les priorités d'intervention pour l'année 2025, telles que présentées à l'annexe 1 de la présente résolution, et ce, conformément à l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité, volets 2 et 3 et aux exigences du MAMH;

QUE :

Les priorités d'intervention 2025 liées au FRR soient publiées sur le site Internet de la MRC de Papineau;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'obtenir les versements prévus à l'entente relative à la gestion du FRR volets 2 et 3, conformément aux exigences dudit ministère.

Adoptée.

Copie authentique
Ce 23 juin 2025

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Copie authentique